



Dossier de candidature

d'exposition 2020

Les expositions ont lieu uniquement les week-ends

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél fixe..... Tél portable

Mail :@.....

Site internet :

Vous exposez en qualité d'artiste professionnel (spécialité) :

Numéro de Siret obligatoire :

Dates souhaitées :

1. Adhésion à l'association

Chaque exposant doit être à jour de sa cotisation à l'association "Les Artistes de Marols "
Elle est fixée à 25 € pour l'année 2020.

2. Pièces à fournir impérativement :

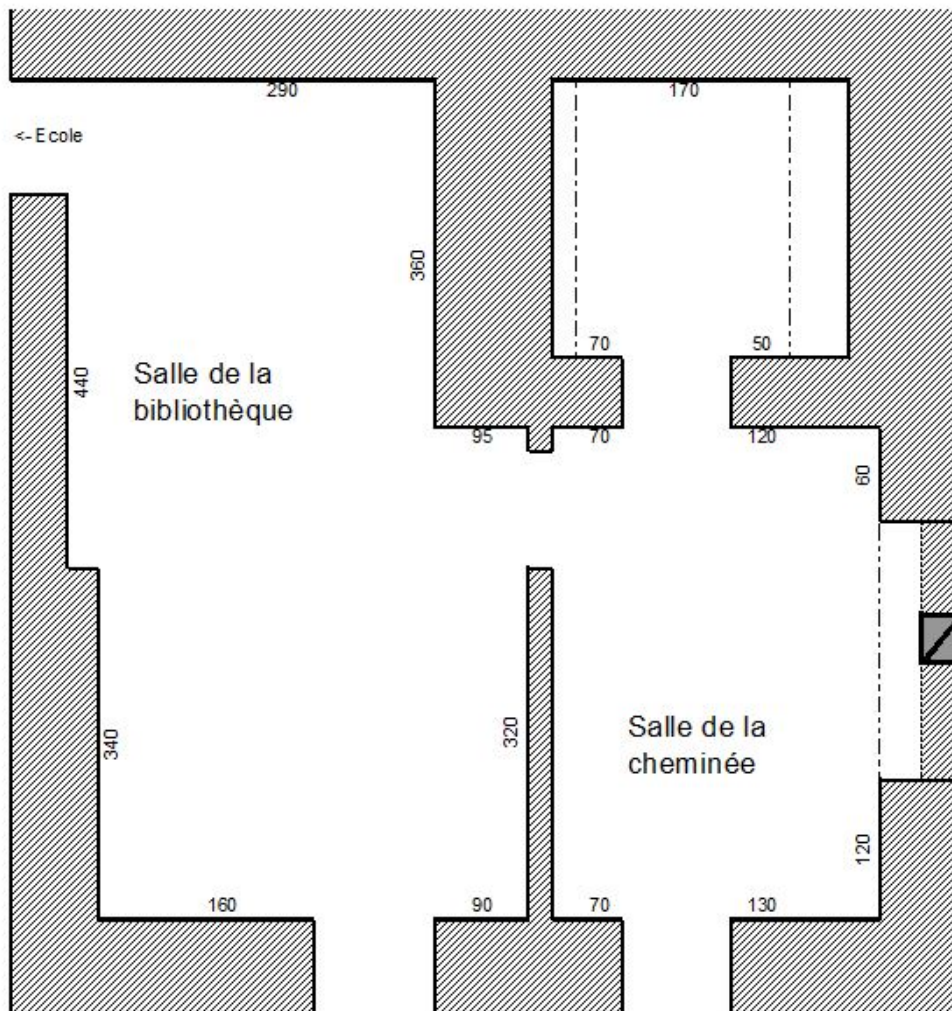
- Site internet ou photos d'œuvres représentatives de votre travail qui seront exposées
- Une enveloppe timbrée libellée à vos NOM, Prénom et adresse complète pour retour chèque de caution.
- Une pièce justifiant votre n° Siret
- Un chèque correspondant à l'adhésion
- Un chèque correspondant au droit d'exposition
- Un chèque de caution

Attention ! Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

3-Lieux d'exposition :

1) Salles :

- a) : possibilité d'exposer dans la grande salle de la bibliothèque
- b) : possibilité d'exposer dans la petite salle de la cheminée
- c) : possibilité d'exposer dans la salle des fêtes



2) A l'extérieur dans le village :

- a) : Sous barnum avec votre propre matériel
- b) : Sous abri en partie en dur (Abri des Pèlerins) avec votre propre matériel

Salle des fêtes :

3 espaces ou possibilité pour un groupe d'artiste (association...)

Exposition sur chevalets ou accrochage sur mur en pierre

4-Possibilités d'exposition :

Les artistes peuvent exposer individuellement ou collectivement (association)

- a) : 1 dimanche : ouverture au public de 10h à 18h
- b) : Sur un weekend : 1 samedi (de 14h à 18h) + 1 dimanche (de 10h à 18h) consécutifs
- c) : 2 week-ends consécutifs sans démontage

Il vous sera prêté gracieusement autant de matériel d'accroche que vous le souhaitez (pour les salles uniquement)

5-Installation :

- Les samedis à partir de 10h00
- Les dimanches à partir de 8h30

6-Horaires d'ouvertures obligatoires

Pour les dimanches, vous devez exposer de 10h à 18h.

Pour les week-ends, les exposants auront obligation d'assurer l'ouverture au public le samedi de 14h à 18h le dimanche de 10 h à 18h00

7-Engagement de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

- Utiliser les locaux et le matériel mis à sa disposition conformément à leur destination,
- Être présent lors des heures d'ouverture de la salle d'exposition.
- Veiller à la fermeture à clef de la salle dès qu'il la quitte,
- Prendre connaissance des règles de sécurité préalablement à l'utilisation des locaux,
- Ne pas obstruer les différents accès et les issues de secours,
- A rendre le matériel en bon état.
- A rendre la salle propre

8-Arrivée et départ

Un membre de l'association sera présent pour vous accueillir.

Les artistes doivent être présents jusqu'à 18h00 impérativement.

9-Caution

Une caution de 100,00 Euros sera demandée à l'exposant. Elle sera envoyée par chèque en même temps que le chèque d'inscription.

Cette caution sera restituée en fin de saison. (Prévoir une enveloppe timbrée à votre adresse)

Elle ne sera pas restituée :

- en cas d'annulation moins d'1 mois avant la date d'exposition
- en cas de perte du matériel mis à votre disposition :
 - 1 crochet S : 2 €
 - 1 perlon : 4 €
 - 1 crochet : 4 €
 - 1 gros S : 4 €
- en cas de dégradation des locaux
- en cas de non-respect des horaires d'ouvertures
- en cas de non nettoyage de la salle (25 € sera retenu sur la caution)
- en cas de non-respect des dates

10-Assurance :

Les exposants se doivent de contracter une assurance couvrant leur responsabilité au regard des accidents et incidents pouvant être liés à leur activité. Ils peuvent également contracter une assurance contre les risques de vol et d'endommagement de l'équipement et des objets exposés. L'accrochage se fait sous l'entière responsabilité de l'artiste ainsi que tout ce qui en découle.

Les artistes de Marols déclinent toutes responsabilités

11-Tarifs et récapitulatif :

Cochez vos souhaits

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion obligatoire (chèque à part, encaissement à réception) | 25 € |
| <input type="checkbox"/> Un dimanche (tous lieux confondus) | 25 € |
| <input type="checkbox"/> Un week-end | 35 € |
| <input type="checkbox"/> Un dimanche Abri du Pèlerin | 10 € |
| <input type="checkbox"/> Un week-end Abri du Pèlerin | 15 € |

Total

Caution (dans tous les cas et chèque à part) 100€

Attention : Faire un chèque pour chaque case cochée libellé à l'ordre des « Artistes de Marols »

Si vous ne faites qu'un chèque pour l'ensemble il sera encaissé à réception de votre dossier.

12- Dates d'exposition :

Le 12 avril 2020 : Ouverture des ateliers

Le 10 mai 2020 : Ouverture des ateliers

Les 13 et 14 juin 2020 : Ouverture des ateliers

Les 20 et 21 juin 2020 : Ouverture des ateliers

Les 27 et 28 juin 2020 : Ouverture des ateliers

Les 4 et 5 juillet 2020 : Ouverture des ateliers

Les 11 et 12 juillet 2020 : Ouverture des ateliers

Les 18 et 19 juillet 2020 : Ouverture des ateliers

Les 25 et 26 juillet 2020 : Ouverture des ateliers

Les 1 et 2 août 2020 : Ouverture des ateliers

Les 8 et 9 août 2020 : Ouverture des ateliers

Les 15 et 16 août 2020 : Ouverture des ateliers

Les 22 et 23 août 2020 : Ouverture des ateliers

Les 29 et 30 août 2020 : Ouverture des ateliers

Les 5 et 6 septembre 2020 : Ouverture des ateliers

Les 12 et 13 septembre 2020 : Ouverture des ateliers

Le 11 octobre 2020 : Ouverture des ateliers

13. Personne à contacter :

Pour toute question, il est possible de contacter :

- M. RAJOT Jean Louis au 06 07 95 09 72 ou par mail : jlsrajot@gmail.com

Je soussigné :

Atteste avoir pris connaissance des 6 feuillets

Fait à le

Signature

Document à renvoyer complété et signé à :

M. RAJOT Jean Louis
5 Allée Diane de Poitiers
42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT
Tel: 06 07 95 09 72